



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Lutte contre la culture du viol

Question au Gouvernement n° 1520

Texte de la question

LUTTE CONTRE LA CULTURE DU VIOL

Mme la présidente . La parole est à M. Guillaume Gouffier Valente.

M. Guillaume Gouffier Valente . Ma question s'adresse à Mme la ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, et j'y associe tout particulièrement notre collègue Sandrine Josso, marraine de l'association M'endors pas, et mes collègues de la délégation aux droits des femmes et du groupe EPR.

Elles sont des milliers, des milliers de femmes filmées à leur insu, droguées, agressées, violées, des milliers de victimes dont les images circulent, s'échangent, se consomment. Une enquête récente a révélé l'existence de véritables « académies du viol » en ligne. Sur ces plateformes, des hommes ne se contentent pas de commettre des crimes : ils s'organisent, s'encouragent, se forment mutuellement ; ils échangent des conseils pour droguer leurs conjointes, les violer pendant leur sommeil, filmer ces actes et les diffuser, mais surtout assurer leur impunité.

Sur le site pornographique Motherless, accessible à chacun d'entre nous depuis son téléphone, plus de 20 000 vidéos montrent des femmes manifestement endormies ou inconscientes, agressées, violées à leur insu, pour une vingtaine de dollars le visionnage. En février 2026, ce site pornographique a enregistré plus de 64 millions de visites et la France arrive en quatrième position des pays utilisateurs. Adossées à ce site, des boucles Telegram fleurissent. Dans ces groupes, les échanges sont explicites, assumés, glaçants. Je cite : « Toujours commencer par une faible dose. Si ça ne suffit pas, tu augmentes » ; « Deux comprimés et un peu d'alcool, ça marche à tous les coups » ; « Je peux t'envoyer un liquide, 150 euros la bouteille, sans goût, sans odeur. Elle ne se souviendra de rien » ; « J'espère que j'ai pu vous aider. Aujourd'hui et demain sont les meilleurs jours pour le faire. Bonne chance à tout le monde ». Voilà ce qu'on peut lire !

Soyons clairs, ce que nous décrivons ici, ce ne sont pas des fantasmes ni des dérives isolées, ce sont des viols aggravés, des actes de soumission chimique, des crimes organisés, structurés, revendus, mais surtout totalement banalisés. Ils s'inscrivent dans une réalité que notre pays a déjà connue avec l'affaire des viols de Mazan. Malgré ce procès historique, des femmes sont aujourd'hui encore violées dans leur sommeil et, disons-le haut et fort, par leur conjoint, par un proche en qui elles avaient confiance : ce ne sont pas des inconnus.

Ma question est simple : le gouvernement entend-il se saisir pleinement de ces faits d'une extrême gravité et comment ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, LFI-NFP, SOC, DR, EcoS, Dem, LIOT et GDR.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre

les discriminations . Merci d'avoir prononcé les bons mots. Nous n'avons pas affaire ici à un site pornographique : ce site fait commerce du viol de femmes, des centaines de milliers de vidéos de femmes droguées à leur insu par leur compagnon, par leur conjoint sont ensuite commercialisées. Malheureusement, en France, beaucoup trop d'hommes consomment ces vidéos, qui permettent à la culture du viol d'infuser dans notre pays.

En 2025, le Parlement s'est honoré en adoptant la proposition de loi de Véronique Riotton et Marie-Charlotte Garin visant à intégrer la notion de non-consentement dans la définition pénale du viol. Le procès de l'affaire Pelicot a eu un retentissement international, Gisèle Pelicot ayant souhaité qu'il soit ouvert au public pour que chacun mesure l'ampleur des crimes commis. La France se saisit donc pleinement de ce sujet et des signalements sont effectués auprès du procureur de la République, de Pharos et de l'Arcom, le Parlement ayant voté l'interdiction de l'accès aux sites pornographiques pour les mineurs. Au risque d'être bloqués et interdits, ces sites ont l'obligation de se mettre en conformité avec la loi.

Je le redis : ne mélangeons pas tout. Nous ne parlons pas d'une question de morale ou de bonnes mœurs, mais d'une culture qui infuse massivement dans les esprits, la culture du viol. C'est elle que nous devons combattre, notamment avec l'éducation à la vie affective, nécessaire et désormais organisée et structurée dès le plus jeune âge, mais aussi avec la modification du droit pénal et des sanctions pénales renforcées. Face à la culture du viol qui résiste encore, c'est tous ensemble que nous devons lutter. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR et Dem.*)

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Gouffier Valente](#)

Circonscription : Val-de-Marne (6^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1520

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations

Ministère attributaire : Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mai 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 7 mai 2026